

Moins de déchets en entreprise...

C'est possible si chacun s'implique à son niveau !

Vous avez peut-être entendu parler, ces derniers jours, de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), une initiative des autorités européennes et nationales visant à promouvoir la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la gestion durable des ressources et des déchets...



Ah, les déchets... Encore une problématique complexe qui ne se résoudra pas ainsi d'un coup de cuiller à pot. Il est pourtant urgent de s'y intéresser. C'est la raison pour laquelle nous revenons sur cette action qui s'est déroulée du 21 au 29 novembre dernier. Certes, elle a été largement relayée, notamment pour inviter les uns et les autres à réduire leurs déchets. Mais ce n'est pas suffisant et il convient de convaincre aussi les industriels, les artisans, les commerçants, les indépendants... Cette année, un focus d'ailleurs été mis sur l'ensemble des nouveaux modes de consommation qui permettent, faut-il le dire, de maintenant (enfin) réduire les déchets produits.

Conscientiser...

Soyons clairs, une telle campagne ne va pas ainsi réduire l'ensemble des déchets que nous produisons, n'y pensez même pas... Par contre, en s'adressant à différents publics et en relayant auprès des citoyens eux-mêmes, on peut considérer qu'on a favorisé au mieux la conscientisation. Chez nous, la Wallonie, par le biais de la DG03, fait partie des régions co-organisatrices de cette semaine (la déclaration de politique régionale 2014-2019 de la Wallonie définit comme un des objectifs prioritaires de produire moins de déchets, ndr).

Interpeller (aussi) les entreprises ?

On s'en doute, les actions de sensibilisation envers les citoyens sont nombreuses. Pourtant, il est clair que les déchets viennent aussi, ou surtout, en grande partie des entreprises, sous diverses formes. Il est donc clair que vous, patrons, pouvez largement contribuer à atteindre l'objectif européen de réduction de ces fameux déchets. Comment ? Mais tout simplement en vous impliquant sur le terrain et en vous obligeant à une approche à la fois raisonnable et citoyenne de la problématique.

Conseils quotidiens...

Récemment, nos partenaires de l'Union wallonne des entreprises ont appréhendé la gestion des déchets par des conseils utiles et intelligents épinglés par la Cellule environnement. L'idée était de s'approprier le concept en donnant chaque jour de cette semaine particulière un conseil bien senti sur le sujet. Cinq thèmes ont été définis, histoire d'aider

les entreprises à agir en amont. Vous l'aurez compris, c'est bien la combinaison d'actions réflexions à toutes ces étapes qui permet - et souvent sans grands investissements - de réduire efficacement la quantité de déchets liés à votre activité. Nous vous dévoilons ici quelques pistes de réflexion que nous approfondirons dans les prochains numéros d'Entreprendre aujourd'hui...

CONCEVOIR AUTREMENT

Concevoir autrement son produit (voire même son service), c'est augmenter la durée de vie du produit fini... en améliorant sa 'réparabilité', sa 'recyclabilité' en fin de vie, en pensant à l'économie de la fonctionnalité. L'éco-conception, c'est également penser à augmenter la 'recyclabilité' des emballages, voire même de limiter tout simplement leur utilisation.

ACHETER AUTREMENT

Les achats sont probablement une des pistes les plus facilement adoptables pour l'entreprise au moment de revoir sa politique de déchets. Il est par exemple tout à fait possible de penser à éviter les produits dangereux, à des conditionnements adaptés à vos consommations (le vrac et les gros conditionnements sont préférables dès que cela est possible), à envisager des solutions «all-in-one», où le fournisseur reprend le conditionnement, voire même le produit usagé, en fin de vie. On peut aussi penser à la location ou au leasing pour certains aspects... Des labels permettent également de repérer les produits ayant une moindre incidence sur l'environnement et sur la santé humaine.

PRODUIRE AUTREMENT

Patrons, il n'est pas impossible de concevoir, d'acheter et aussi - pourquoi pas ? - de produire autrement ! Avez-vous déjà pensé à l'optimisation de vos équipements ? Des réglages plus pointus des machines et outils permettent souvent de réduire les rebuts ou les quantités de produits nécessaires à l'amorçage des productions. Par

ailleurs, pourquoi ne pas programmer les productions en question afin de limiter le nettoyage des installations ? Notez également qu'une maintenance régulière de vos équipements est tout à fait bénéfique s'agissant d'améliorer la rentabilité de vos machines, mais également pour éviter ou retarder des remplacements de pièces ou d'équipements...

DISTRIBUER AUTREMENT

Il ne fait de doute pour personne que la question des emballages et de la logistique doit également être envisagée pour réduire efficacement les déchets. Là aussi, des pistes intéressantes sont à creuser, pensons à la réutilisation de matières premières (mandrins, matériaux de calage, cartons...). Pour le conditionnement des produits finis, vous pouvez trouver un nouvel usage à certains matériaux (les cartons peuvent être broyés pour devenir des matériaux de calage), ou privilégier des emballages navettes réutilisables (chariots, bacs...) et adaptés aux produits pour les transferts entre zones de production, proposer l'utilisation d'emballages réutilisables (palettes en bois ou en plastique, bacs et fûts en métal ou en plastique, "big bag" et emballages spécifiques en plastique ou en carton solide), adapter l'épaisseur des emballages à usage unique afin d'économiser les ressources et diminuer la quantité de déchets produits au final chez le client, choisir des emballages en matières recyclées qui sont facilement recyclables ou compostables en évitant les matériaux bi-composants plus difficilement valorisables, étirer de manière optimale les films plastiques d'emballage (les films les plus performants atteignent un taux d'étirage de 350 %), optimiser la disposition des colis sur les palettes (un mauvais conditionnement doit souvent être pallié par un suremballage des colis pour éviter la détérioration des produits)... À ce sujet, notons déjà que le Gouvernement wallon a désormais interdit l'utilisation des sacs plastiques jetables ! ■

En collaboration avec
Lorraine Bodeux - Service environnement COLIB
et Stéphanie Fourrez - Cellule Environnement UWE